

ARCHIVES DES ARDENNES

RAPPORT SUR LA SITUATION DES ARCHIVES 1875 Par Ed. Sénemaud

Registres. Liasses

1° Bailliage de Rumigny

Registres aux causes ordinaires, causes d'office, causes extraordinaires, actes de tutelle, etc. de 1626 à 1788.....97 liasses

2° Haute cour de justice de Brognon. Causes ordinaires de 1731 à 1790.....9 liasses

3° Haute cour de justice de Fépin. Causes ordinaires

Transports et réalisations, de 1593 à 1735.....11 liasses

À reporter. 117 liasses

4° Haute cour de justice de Fumay. Causes ordinaires

Causes criminelles, transports et réalisations, etc. 1574 à 1790.....167 liasses.

5° Haute cour de justice de Han et Aubrives.

Causes ordinaires, transports et réalisations, etc. De 1570 à 1790.....9 liasses

6° Haute cour de justice de Hargnies. Causes ordinaires. Transports et réalisation, rapports, procès. De 1570 à 1790.....16 liasses

7° Haute cour de justice De Haybes. Causes ordinaires. Transports et réalisations, bois, ventes, amendes. De 1645 à 1790.28 liasses

8° Haute cour de justice de Hierges. Transports et réalisations, de 1699 à 1790.....4 liasses

9° Haute cour de justice de Manise. Causes ordinaires. De 1687 à 1790.....3 liasses

10° Haute cour de justice de Revin. Causes ordinaires, transports et réalisations, protocole de notaire, enquêtes, de 1357 à 1790.....132 liasses

Haute cour de justice de S. E. le prince de Chimay siégeant à Revin. De 1614 à 1620.....1 liasse

11° Haute cour de justice de Vireux-Molhain. Causes ordinaires, transports et réalisations, causes d'office saisines, comptes, mémoires d'avocats, de 1560 à 1790.....38 liasses

12° <i>Haute cour de justice de Vireux-Wallerand</i> . Causes ordinaires, transports et réalisations, de 1504 à 1790.....	41 liasses
13° <i>Commission du Conseil établie à Reims par lettres patentes</i> du 24 novembre 1765. Procédures relatives à des faits de contrebande et de rébellion, jugement et condamnation des coupables aux galères perpétuelles. De 1773 à 1789.....	5 liasses
14° Signy-le-Petit. Minutes de notaires, de 1702 à 1721.....	1 liasse

A reporter...	561 liasses
15° <i>Chapitre de Molhain</i> . Procédures, de 1634 à 1734.....	5 liasses
16° <i>Pièces de parchemin</i> , au nombre de 23, en mauvais états (8 sceaux), concernant les justices de Fépin, Fumay, etc..... de 1587 à 1696.....	1 liasse
17° <i>Nombreux papiers</i> , non encore classés, et se rapportant aux cours de justice ci-dessus, qui ont été provisoirement enliassés et forment 65 fortes liasses pouvant fournir environ 350 à 400 articles. Du XVIe au XVIIIe siècle.....	65 liasses

Total : des registres et 70 liasses.	566.70 liasses

M. Edouard Flamanville, rentier à Attigny, a fait don aux archives, le décembre dernier : 1° du terrier de Saint-Etienne-à-Arnes et de Sommarne, rédigé en 1755, registre in-folio de 1,060 feuillets ; 2° des lettres de terrier pour lesdits lieux de Saint-Etienne-à-Arnes et Sommarne, placard in-folio imprimé en 1745.

Le dépôt a reçu, pour les séries modernes, les versements suivants : 1° de la 1^{ère} division, 2 registres et 149 liasses, relatifs à l'administration municipale, aux élections et à la comptabilité communale ; 2° du greffe du conseil de préfecture, 154 dossiers de comptes communaux pour les années 1867 à 1873, qui se trouvent actuellement enliassés étiquetés et classés par communes.

L'archiviste et l'employé auxiliaire des Archives ont accompli divers travaux de dépouillement, de classement de papiers et de rédaction d'inventaire dans le cours de la présente année. Je vais en donner l'énumération pour chaque série.

Archives départementales antérieures à 1790

La 3^e feuille de la série G, l'inventaire-sommaire est imprimée. J'ai remis à l'imprimeur le 2^e cahier de la même série, articles 86 et 136, qui a été approuvé par le ministère. Ce cahier comprend des papiers du chapitre de Molhain et des églises paroissiales jusqu'à Mézières exclusivement. Il formera environ deux feuilles d'impression.

L'archiviste a continué le classement et l'analyse des titres de cette même série. Son travail qui s'étend jusqu'à ce jour de l'article G 137 et G 205, concerne uniquement l'église paroissiale de N.D. de Mézières. Terminé sur fiches, il va être transcrit sur un cahier in-folio qui sera adressé dans les premiers jours du mois d'août à M. le Ministre. Le fonds de l'église de Mézières, qui est assez riche, se décompose ainsi qu'il suit :

Articles 137-144. Domaine de l'église, de 1376 à 1788.

Articles 145-156. Cens de surcens, de 1264 à 1770.

Articles 157-163. Obituaires, donations pour fondations d'obits de 1276 à 1773.

Articles 164-167. Fondations diverses, trépassés, salut de Pâques, etc., de 1407 à 1787.

Article 168. Reconstruction de l'église, de la tour et du grand portail, de 1505 à 1588.

Articles 169-200. Comptes de la fabrique, de 1500 à 1790.

Articles 201-205. Procédures, de 1538 à 1786.

Les 69 articles du fonds de l'église de Mézières comprennent 276 pièces, parchemin ; 1, 914 pièces, papier ; 1 registre, parchemin, et 29 registres, papier.

Les chartes sont pour la plupart scellées du sceau de l'échevinage de Mézières. La plus ancienne remonte à l'an 1264.

Archives départementales postérieures à 1790.

L'archiviste et l'employé auxiliaire ont consacré une grande partie de leur temps au dépouillement et au classement des papiers appartenant aux différentes séries K à Y.

Je me suis tout d'abord occupé des séries K, L et Q, dont le classement était recommandé par les instructions du 11 novembre 1874.

La série K est classée. L'inventaire en sera fourni prochainement.

Dans la série Q (domaines nationaux), 92 registres de ventes pour le district de Charleville sont marqués de leur lettre de série et numérotés. Ce travail est l'œuvre de mes prédécesseurs, 22 registres appartenant aux autres districts ont déjà reçu leur lettre de série ; ils seront numérotés quand le recensement des registres de tous les districts sera terminé.

La série L n'a pas encore été soumise qu'à un classement provisoire, mais tous les imprimés des séries L et Q, ont été réunis resteront à la bibliothèque administrative.

Il existait aux archives à mon arrivée, un fonds connu sous le nom de contentieux et comprenant une foule de documents appartenant à toutes les séries pour les années 1806 à 1860. Ces papiers remplissaient 240 portefeuilles. J'en ai fait le dépouillement, du mois de juillet à novembre 1874, et après en avoir retiré tout ce qui était inutile, j'ai chargé l'employé de classer les papiers restants pour être répartis dans les séries M et X. Ce travail, commencé il y a un mois, se poursuit activement ; il ne me paraît pouvoir être terminé qu'à la fin de septembre, 40 liasses sont déjà formées et classées pour les séries O, P, Q, R, S et X.....40 liasses.

L'employé auxiliaire a classé, enliassé et étiqueté les pièces à l'appui des comptes communaux, série O, années 1865 et 1873, pour les 5 arrondissements.....965 liasses.

Et divers papiers de la série R, recrutement, correspondance, garde nationale mobile, remplacement, soutiens de famille, réclamations etc., sapeurs-pompiers, de 1863 à 1873.....46 liasses.

Total général :

991 liasses

Archives des sous-préfectures. - bibliothèques administratives

Je n'ai rien à dire sur les archives des sous-préfectures que je n'ai pas mission de visiter.

Le service des bibliothèques administratives, récemment réorganisé, marche régulièrement, 16 ouvrages nouveaux formant un total de 20 volumes sont venus cette année enrichir la bibliothèque de la préfecture. Il convient d'ajouter à ce chiffre les abonnements pour Bulletins du ministère de l'intérieur et Mémorial des percepteurs. Les livres donnés à la reliure pour les bureaux, et la confection de registres pour communications et enregistrement des livres à leur arrivée, absorberont pour cette année les deux tiers du crédit alloué par le Conseil général. J'ai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous adresser un rapport spécial sur les bibliothèques de la préfecture et des sous-préfectures, pour lesquelles je réclamerai le même crédit que précédemment.

Archives communales et hospitalières

La rédaction des inventaires d'archives communales antérieures à 1790, marche lentement. J'ai reçu cette année 11 inventaires seulement sur 45 réclamés aux communes dont j'ai inspecté les archives l'année dernière. La rédaction, je dois le constater, atteste quelques progrès sur les années précédentes. Je crois, Monsieur le Préfet, qu'il serait avantageux d'adopter une mesure que je proposais à votre prédécesseur dès la session dernière. Je disais dans mon rapport sur l'inspection de 1874 : Le département du Morbihan, composé de 4 arrondissements, décerne annuellement 200 francs pour primes d'encouragement aux secrétaires des mairies chargés de la réduction des inventaires. C'est là une institution qui, établie dans les Ardennes, produirait, je n'en doute pas, les meilleurs résultats ; Une somme de 250 francs partagée entre les secrétaires des mairies des 5 arrondissements qui auraient produit l'inventaire le mieux fait, exciterait l'émulation et nous permettrait de compter sur l'avancement rapide d'un travail qui, autrement, avec l'emploi des moyens ordinaires, demande beaucoup de temps et de remaniements. Cette mesure me paraît excellente, Monsieur le Préfet, et l'année prochaine je vous prierai de vouloir bien en proposer l'adoption au Conseil général

On pourrait encore insérer au *Recueil des actes administratifs* les noms des secrétaires de mairie qui se seraient distingués par leur travail d'inventaire et par le classement et la tenue de leurs dépôts d'archives

Je vous prierai, Monsieur le Préfet, de vouloir bien soumettre ma proposition à MM. Les membres du Conseil général et d'en solliciter l'adoption.

Il n'y a rien de nouveau pour les archives hospitalières, la commission administrative de Château-Porcien manifeste toujours l'intention de faire rédiger l'inventaire des archives de son hospice.

J'aurai l'honneur de vous remettre plus tard un rapport spécial sur l'inspection des archives communales en 1875.

Demandes de recherches, communications de pièces, - produit de la vente des papiers inutiles, des expéditions, de la vente de l'inventaire.

Les demandes de recherches adressées par les particuliers, depuis le 13 septembre 1874 jusqu'au 24 juillet 1875, sont au nombre de 96. Trois sont demeurées infructueuses.

15 communications de pièces et dossiers avec déplacement ont été faites aux bureaux et aux diverses administrations.

Pour la première catégorie, demandes de recherches par les particuliers, 11 ont rapport aux archives antérieures à 1790, séries C, E et H.

La vente de papiers inutiles, effectuée le 25 février dernier, a produit 621 francs 50 centimes, pour le département, et 77 francs pour l'Etat.

J'ai reçu 27 francs 75 centimes pour 37 rôles d'expéditions, et 31 francs 50 centimes, pour vente de l'inventaire.

Crédits demandés – personnel et matériel

Je réclamerai, Monsieur le Préfet, une légère augmentation de crédits qui portera sur trois articles : article 4, acquisition et copie de documents historiques ; article 7, archives communales ; article 9, gages d'un homme de peine.

Article 1 ^{er} . - Appointements du conservateur des archives.....	3.600 francs
Appointements de l'employé auxiliaire.....	1.500 francs
Article 2. – Dépouillement extraordinaire des archives, achats de cartons et établissement de tablettes, reliures.....	400 francs
Article 3. - Recherche et transport à la préfecture des papiers des greffes des tribunaux	120 francs
Article 4. – Acquisition et copie de documents intéressant les archives.....	200 francs
Article 5. – Publication de l'inventaire-sommaire.....	250 francs
Article 6. – Inspection des archives communales.....	500 francs
Article 7. – Primes d'encouragement aux secrétaires des mairies pour la rédaction des inventaires des archives communales antérieures à 1790.....	250 francs
Article 8. – Chauffage du bureau de l'archiviste.....	100 francs

Article 9.- Gages d'un homme de peine.....100 francs

La somme de 50 francs portée à l'article 4 est destinée à l'acquisition de documents historiques qui peuvent être rencontrés dans les ventes publiques ou chez des particuliers. Mais il existe dans les dépôts publics des titres précieux que nous ne pouvons posséder qu'en copie. Je citerai notamment la bibliothèque de Reims qui renferme de nombreux documents, importants pour l'histoire du département. J'ai reçu de la part de M. Béglot, amateur originaire des Ardennes, résidant à Reims, l'offre de se livrer à ce travail de transcription. Je ferais choix des pièces à transcrire qui seraient payées selon l'usage à tant le rôle. Je crois, Monsieur le Préfet, qu'il y aurait avantage à profiter de l'offre de M. Béglot ; c'est pour ce motif que je demande l'élévation à 200 francs de ce crédit, qui du reste ne serait que temporaire.

L'article 7, nouveau, primes d'encouragement aux secrétaires des mairies pour rédaction d'inventaire, 250 francs pour les cinq arrondissements, ne figurerait également au budget que pour un temps assez limité.

L'article 9 est relatif aux gages d'un homme de peine qui, attaché uniquement au service du dépôt, recevrait les ordres de l'archiviste pour ce qui concerne le transport, soit des papiers d'archives, soit des livres de la bibliothèque administrative.

Je ne saurais terminer ce rapport, Monsieur le Préfet, sans rendre témoignage des bons services de l'employé auxiliaire, M. Kèwe, dont le concours ne m'a jamais fait défaut depuis bientôt deux ans qu'il est attaché aux Archives départementales. Je prends la liberté de le recommander à votre bienveillance et à celle du Conseil général.

L'archiviste du département

E. SENEMAUD